

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	42 (1913)
Heft:	10
Rubrik:	Notre Caisse de retraite [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ressant. Nous croyons devoir en parler ici pour l'édification de tous nos collègues, bien que la question n'ait, à notre connaissance du moins, pas encore été résolue par l'autorité compétente. *(A suivre.)*

NOTRE CAISSE DE RETRAITE

(Suite et fin.)

L'égalité tant prônée par les uns, tant combattue par les autres, n'est pas une panacée ; poussez-la dans ses conséquences logiques et vous en ferez le plus insupportable despote, le plus odieux tyran. Elle ne supporte aucune supériorité : supériorités morale, matérielle, physique, sociale, intellectuelle, sportive, mondaine, industrielle. Pour tout ramener vers la masse, vers le commun, elle détruirait toute hiérarchie : elle supprimerait les rois, les ministres et même les députés. L'égalité absolue, c'est plus encore que le despotisme, c'est la ruine de toute civilisation. Supprimez toutes les supériorités et vous supprimerez du même coup tous les ressorts, toutes les initiatives, tous les mobiles qui stimulent l'activité humaine : bien-être, fortune, ambition, puissance, dévouement, renommée, gloire, etc. Si vains que soient ces appas, ils ont engendré les sciences, les arts, les inventions. L'égalité absolue est vraiment une chimère qu'il est imprudent de chevaucher. Toutefois, sans vouloir accorder au mythe égalitaire plus d'importance qu'il ne mérite, mais pour écarter toutes les susceptibilités, nous consentons à nous courber sous un tarif uniforme, mais à une condition, c'est qu'on prenne pour base non pas une somme d'argent égale pour tous, mais une somme de bien-être égale pour tous. Or, cette somme de bien-être égale se payera un prix différent selon qu'elle devra être réalisée dans un village ou dans une ville. Nous voilà revenus à mon échelle de pension ou, si on le préfère, au système en usage dans les C. F. F. — cotisations et pensions représentant un tant pour cent du traitement.

M. le député Rosset, ne pouvant se faire à l'idée que les instituteurs puissent bénéficier d'une pension un peu élevée, essaye d'ajouter un correctif. Si, après avoir payé leur cotisation, les instituteurs ont de l'argent de reste, dit-il, qu'ils viennent à la Caisse d'épargne. La proposition est excellente, mais n'est-ce pas précisément parce que les instituteurs ne peuvent pas se livrer à l'épargne qu'ils ont senti le besoin

d'une Caisse de retraite. Celle-ci leur donne ce que ne pourrait jamais leur procurer l'épargne. La Caisse de retraite leur offre la coopération de l'Etat, les revenus des capitaux acquis et l'entr'aide mutualiste. Ces trois facteurs réunis leur permettent de toucher une pension de 1,000 fr., moyennant 3,000 fr. de cotisations totalisées. Pour jouir d'une rente équivalente, c'est 25,000 fr. qu'ils devraient verser au guichet d'une caisse d'épargne, mais aussi 25,000 fr. qu'ils ne parviennent pas à réunir.

Un mot du projet de budget que M. le député Rosset a intercalé dans sa correspondance. Dans ce projet figure la rubrique suivante : Remboursement de cotisations, 20 en moyenne par année à 500 fr., soit 10,000 fr. Je regrette de falloir relever un pareil chiffre. Que penser de ces 20 sociétaires se retirant chaque année de l'enseignement en plus de ceux qui prennent leur retraite ? Si une telle prévision se réalisait, nous pourrions entrevoir le jour où les écoles fribourgeoises n'auraient plus qu'à fermer leurs portes faute de maîtres. Mais admettons ce chiffre de 20 démissionnaires comme exact. Au lieu de s'en alarmer, la Caisse n'aurait qu'à s'en réjouir, car toutes les sorties prématuées lui sont avantageuses. Ceux qui se retirent nous abandonnent une fraction de leurs versements et nous laissent tout entière la part de l'Etat. Au point de vue purement budgétaire, les sorties sont toujours balancées par des entrées. Les 10,000 fr. que M. Rosset porte en compte doivent donc disparaître. Dans ce cas, le projet porterait 120,000 fr. aux recettes et 120,000 fr. aux dépenses ; il est en équilibre.

En terminant, je prie ceux de mes collègues qui auraient des propositions intéressantes à formuler de les faire connaître soit par la voie du *Bulletin*, soit de tout autre manière.

Nous continuons à espérer dans un excellent et prochain résultat final. Nous continuerons la campagne avec persévérence, sans nous laisser rebuter par les indifférences et les hostilités. Il importe avant tout que nous restions étroitement unis, que nous nous sentions les coudes sans prêter une oreille complaisante aux propos de ceux qui voudraient semer la zizanie entre les instituteurs des campagnes et ceux des villes. Après avoir travaillé pendant trente ans au service du pays, les instituteurs quels qu'ils soient et où qu'ils habitent ont certes bien gagné le droit de pouvoir manger du pain. Pour mon compte, je continuerai à mener le bon combat sans tapage inutile, mais aussi sans faiblesse. Un vrai Suisse ne rend jamais son épée !

Marcellin BERSET.